

UNIVERSITÉS ET COLLÈGES AFFILIÉS

EMPRUNTEURS ADMISSIBLES

Les universités ontariennes et les collèges fédérés et affiliés suivants peuvent soumettre des demandes de prêt à Infrastructure Ontario :

Algoma University College	Assumption University
Brescia University College	Canterbury College
Collège universitaire de Hearst	Concordia Lutheran Theological Seminary
Conrad Grebal University College	École d'art et de design de l'Ontario
École de médecine du Nord de l'Ontario	Emmanuel College
Holy Redeemer College	Huntington University
Huron University College	Institut universitaire de technologie de l'Ontario
Iona College	King's University College
Knox College	McMaster Divinity College
Queen's Theological College	Regis College
Renison College	Saint Paul's University
St. Augustine's Seminary	St. Jerome's University
St. Paul's United College	St. Peter's Seminary
Thorneloe University	Université Brock
Université Carleton	Université d'Ottawa
Université de Guelph	Université de Guelph – Campus d'Alfred
Université de Guelph – Campus de Kemptville	Université de Guelph – Campus de Ridgetown
Université de Nipissing	Université de Sudbury
Université de Toronto	Université Lakehead
Université Laurentienne de Sudbury	Université McMaster
Université Queen's à Kingston	Université Ryerson
Université Trent	Université York
University of St. Michael's College	University of Trinity College
Wycliffe College	

PROJETS ADMISSIBLES

Le programme de prêts d'Infrastructure Ontario peut être utilisé pour assurer le financement à long terme de toutes les dépenses en immobilisations. Aucun financement n'est offert pour ce qui est des besoins en fonds de roulement.

Les universités ontariennes, ainsi que les collèges fédérés et affiliés, peuvent également contracter des emprunts pour refinancer les projets d'immobilisation entrepris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003.

INSCRIPTION

Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe, inscrivez-vous en communiquant avec Infrastructure Ontario au 1 800 230-0937.

Dès qu'Infrastructure Ontario aura vérifié les renseignements d'inscription, un courriel contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe sera transmis au demandeur.

Tous les formulaires et les modèles requis sont disponibles dans la trousse de demande Webloans.

Lignes directrices du programme de prêts

PROCESSUS DE DEMANDE EN LIGNE

- Inscrivez-vous pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe Webloans en communiquant avec Infrastructure Ontario au 1 800 230-0937.
- Remplissez le formulaire de demande en ligne.
- Soumettez la demande, ainsi que toutes les pièces justificatives requises.

MODALITÉS ET TAUX

Les clients peuvent choisir une période d'amortissement de 5 à 30 ans; la période d'amortissement ne doit en aucun cas dépasser la durée de vie prévue de l'actif immobilisé. Les prêts amortissables (à capital décroissant) ou remboursables par tranches sont préférés au crédit sec. Si un crédit sec est demandé, un fonds d'amortissement destiné au remboursement du capital doit être constitué. Le taux d'intérêt varie selon la durée du prêt (le taux d'intérêt pour un prêt d'une durée de 10 ans sera différent du taux pour un prêt d'une durée de 30 ans).

Les emprunteurs peuvent accéder à nos taux d'intérêt débiteurs en communiquant avec leur gestionnaire de relations, qui leur donnera un taux indicatif en plus de répondre à leurs questions sur le financement. Les demandes de prêt sont soumises à des prix établis en fonction du secteur de marché de l'emprunteur.

Infrastructure Ontario se réserve le droit d'annuler les demandes qui restent inactives plus d'une année après leur date de soumission.

EXAMEN DU STATUT JURIDIQUE ET DE LA SOLVABILITÉ

Dès qu'une demande est soumise en bonne et due forme, Infrastructure Ontario entreprend un examen du statut juridique et de la solvabilité du demandeur. Infrastructure Ontario se fie aux renseignements puisés dans les états financiers et les autres documents fournis dans le cadre du processus de demande pour réaliser ces examens.

L'examen du statut juridique permet à Infrastructure Ontario de s'assurer que l'emprunteur a effectivement le droit de contracter l'emprunt demandé. L'examen porte également sur tous les litiges pendants, en suspens ou potentiels qui seraient susceptibles de nuire à la capacité de l'emprunteur de supporter la charge du service de la dette.

L'examen de la solvabilité analyse la capacité de chaque emprunteur de rembourser le prêt demandé. En particulier, l'emprunteur doit présenter une analyse de rentabilisation qui tient compte des risques afférents aux rubriques suivantes :

- Construction
- Résultats financiers antérieurs et à venir
- Gestion et gouvernance
- Durabilité du modèle d'entreprise
- Structure juridique et sûreté
- Autres engagements et risques environnementaux

Dès que les examens seront achevés et approuvés, les demandeurs en seront informés.

ACCORD DE FINANCEMENT

Si les examens du statut juridique et de la solvabilité sont concluants, Infrastructure Ontario rédigera un accord de financement qui sera soumis aux deux parties afin qu'elles l'examinent et le signent.

Après la signature de l'accord de financement, une avance à court terme peut être demandée dès que des frais sont engagés. En outre, si le projet est pratiquement achevé, le client peut également entamer le processus de financement à long terme s'il le désire. Les avances à court terme sont d'ordinaire converties en billet à ordre à long terme après l'achèvement du projet.

Lignes directrices du programme de prêts

TYPES DE CRÉDIT

Crédit à long terme

Le client doit émettre un billet à long terme à l'ordre d'Infrastructure Ontario, pour une somme inférieure ou égale au montant approuvé du prêt, conformément à l'accord de financement, et ce, à la date fixée d'un commun accord. Le billet à ordre précise les dates d'échéance des versements au titre du capital et des intérêts. Le taux d'intérêt est constant pendant la durée prévue du prêt. Les conversions en prêts à long terme s'effectueront le premier et le quinze de chaque mois.

Infrastructure Ontario offre à ses clients deux types de crédit à long terme : le crédit amortissable et le crédit remboursable par tranches. Dans le cas des billets à ordre amortissables, les emprunteurs effectuent des versements égaux servant à rembourser à la fois le capital et les intérêts. Pour ce qui est des billets à ordre remboursables par tranches, les emprunteurs effectuent des versements réguliers comprenant un montant égal de capital, auquel s'ajoutent les intérêts calculés sur le montant impayé, qui diminue avec le temps.

Crédit à court terme ou crédit à la construction

Le crédit à court terme (à la construction) est offert aux clients pendant la durée des travaux de construction d'un projet approuvé en s'appuyant sur les coûts engagés. Les intérêts sont calculés, et payables, une fois par mois, le premier de chaque mois, selon les taux du court terme en vigueur. Les avances à court terme sont effectuées le premier et le quinze de chaque mois; Infrastructure Ontario exige un préavis de cinq jours ouvrables pour effectuer un paiement.

Nota : Les produits d'un prêt sont avancés après la signature de l'accord de financement et l'engagement des dépenses admissibles.

DÉFAUT

Si l'emprunteur n'effectue pas un versement conformément à l'échéancier, des intérêts moratoires seront ajoutés au montant en souffrance. Infrastructure Ontario se réserve le droit de résilier l'accord financier, à son gré, si l'emprunteur continue de déroger à ses obligations.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES SUR LA GESTION DE PROJET

Pour veiller à l'exécution efficace et efficiente des projets financés (en totalité ou en partie) par l'intermédiaire de son programme de prêts, Infrastructure Ontario a imposé des obligations en matière de reddition de comptes relativement aux projets d'immobilisations, mais uniquement pour les projets de construction. Les clients emprunteurs ont la responsabilité de soumettre des rapports de projet conformément à la date estimative de début du projet indiquée sur leur formulaire de demande en ligne et leur accord de financement.

La demande en ligne contient de plus amples renseignements sur les obligations de reddition de comptes sur la gestion de projet.

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez la moindre question à poser sur le programme de prêt d'Infrastructure Ontario ou si vous désirez obtenir des précisions sur les lignes directrices ou les critères d'admissibilité, n'hésitez pas à visiter notre site Web ou à communiquer avec un représentant d'Infrastructure Ontario.

Numéro de téléphone (Toronto) : 416-212-3451

Numéro de téléphone sans frais : 1-800-230-0937

Courriel : loans@infrastructureontario.ca